



Publié le 06/10/2020

DEPARTEMENT DE LA GIRONDE  
ARRONDISSEMENT DE BORDEAUX

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Session ordinaire – Séance du 05 octobre 2020**

**Délibération n° 2020-121**  
**CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU COMMISSARIAT : ECHANGES FONCIERS ENTRE LA VILLE**  
**ET L'ETAT - AUTORISATIONS**

*Le Conseil Municipal de la Commune de Mérignac dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Maire*

**Nombre de conseillers en exercice : 49**

**PRESENTS : 48**

Mesdames, Messieurs : Alain ANZIANI, Thierry TRIJOLET, Marie RECALDE, David CHARBIT, Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Vanessa FERGEAU-RENAUX, Bastien RIVIERES, Véronique KUHN, Gérard CHAUSSET, Mauricette BOISSEAU, Joël GIRARD, Patricia NEDEL, Jean Pierre BRASSEUR, Ghislaine BOUVIER, Alain CHARRIER, Cécile SAINT-MARC, Gérard SERVIES, Anne-Eugénie GASPARD, Claude MELLIER, Loïc FARNIER, Emilie MARCHES, Jean-Louis COURONNEAU, Amélie BOSSET-AUDOIT, Marie-Ange CHAUSSOY, Aude BLET-CHARAUDEAU, Daniel MARGNES, Jean-Michel CHERONNET, Marie-Eve MICHELET, Eric SARRAUTE, Samira EL KHADIR, Pierre SAUVEY, Léna BEAULIEU, Olivier GAUNA, Michelle PAGES, Jean-Charles ASTIER, Marie-Christine EWANS, Kubilay ERTEKIN, Fatou THIAM, Serge BELPERRON, Arnaud ARFEUILLE, Thierry MILLET, Christine PEYRE, Thomas DOVICH, Hélène DELNESTE, Antoine JACINTO, Sylvie DELUC, Bruno SORIN, Maria GARIBAL

**EXCUSE AYANT DONNE PROCURATION : 1**

Madame, Monsieur : Joël MAUVIGNEY à Mauricette BOISSEAU

**SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur David CHARBIT**

Monsieur Thierry TRIJOLET, Adjoint au Maire Délégué à l'Urbanisme, Grands projets urbains, Habitat, Patrimoine, Politique de la Ville, informe l'Assemblée que par délibération du 29 juin 2018, le conseil municipal a approuvé la constitution d'un groupement de commande avec le Secrétariat Général pour l'Administration du Ministère de l'Intérieur du Sud Ouest (SGAMI) pour la construction d'un commissariat dans le centre-ville de Mérignac.

Ce projet abritera un commissariat divisionnaire, la Direction Zonale au Recrutement et à la Formation de la Police Nationale (DZRFPN), un accueil, des bureaux ainsi qu'un centre de supervision urbaine pour les besoins de la police municipale. Il sera situé sur la place Charles de Gaulle en lieu et place de l'actuel commissariat qui restera en fonction tout le temps des travaux.

Le groupement a lancé une procédure de dialogue compétitif pour désigner le lauréat du marché de conception réalisation. Le SGAMI était le coordonnateur de la procédure et la ville, représentée par Monsieur le Maire, a participé aux CAO et aux jurys.

La procédure a été lancée en mai 2019. A l'issue de la phase candidature, 4 groupements ont été auditionnés.

Le jury final qui s'est réuni le 12 février 2020 a proposé de retenir l'offre du groupement composé de :

- Demathieu Bard construction (mandataire du groupement)
- Lacrouts-Massicault (architecte)
- Demathieu Bard immobilier (promotion immobilière)
- groupe CETAB (bureau d'études techniques)
- SARL idB Acoustique (bureau d'études acoustiques).

Le Maire de Mérignac et le Préfet délégué de la zone de défense et de sécurité du sud-ouest ont conjointement signé une décision d'attribution du marché à ce groupement en date du 24 avril 2020. S'en est suivie une période de mise au point du marché qui devrait aboutir à la notification officielle du marché lors du prochain conseil municipal du 5 novembre 2020.

En amont, pour permettre la réalisation future de l'opération, l'Etat et la Ville doivent procéder à des échanges fonciers.

La ville s'est portée acquéreur des parcelles BD 300 et 302 (582 m<sup>2</sup>), sises 15 et 16 place Charles de Gaulle, auprès de Bordeaux Métropole pour participer à la bonne réalisation de ce projet. L'Etat est propriétaire de la parcelle BD 297 de 1794 m<sup>2</sup>.

Pour mener à bien le projet, un échange foncier doit préalablement intervenir entre la ville et l'Etat :

- la ville cède à l'Etat l'intégralité des parcelles BD 300 et 302 d'une superficie de 582 m<sup>2</sup> ;
- l'Etat cède à la Ville l'emprise nord de l'actuelle parcelle BD297 d'une emprise de 1038m<sup>2</sup> (cf. plan de division joint), l'emprise sud étant conservée par l'Etat pour permettre la construction du commissariat (756 m<sup>2</sup>).

Les parcelles Ville et Etat ont fait l'objet d'estimations domaniales à hauteur de 310 000€. L'échange de parcelles ne donne lieu à aucune soulte entre les parties sur la base d'une estimation des Domaines en date du 10 septembre 2020.

Suite à cet échange foncier, l'Etat disposera d'une parcelle de 1338 m<sup>2</sup> (assiette du projet du commissariat). La Ville disposera quant à elle d'une parcelle de 1038 m<sup>2</sup>.

Par ailleurs, la ville devenant propriétaire de la future parcelle BD303 sur laquelle l'actuel commissariat continuera de fonctionner tant que le nouveau ne sera pas entré en service, une convention d'occupation temporaire (cf. pièce jointe) doit intervenir pour prévoir les conditions de cette occupation transitoire. L'occupation est consentie à titre gratuit, l'Etat restant redevable de toutes les charges locatives.

Le Conseil Municipal de la Ville de Mérignac,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** la délibération n° 2018-091 en date du 29 juin 2018 portant sur la constitution d'un groupement de commandes entre la Ville et le Secrétariat Général pour l'Administration du Ministère de l'Intérieur du Sud Ouest (SGAMI SO) pour la construction d'un nouveau commissariat,

**Considérant** l'avis du Pôle d'Evaluation Domaniale en date du 10 septembre 2020,

**Considérant** l'avis de la Commission Transition Ecologique et Cadre de Vie en date du 22 septembre 2020,

**ENTENDU** le rapport de présentation,

**DECIDE :**

**ARTICLE 1 :** d'approuver l'échange foncier entre la Ville et l'Etat, c'est-à-dire céder les parcelles BD 300 et 302 et d'acquérir la parcelle BD 303, cet échange foncier ne donnant lieu à aucune soulte ;

**ARTICLE 2 :** d'autoriser Monsieur le Maire à signer les actes notariés relatifs à cet échange foncier ;

**ARTICLE 3 :** d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'occupation temporaire des locaux de l'actuel commissariat.

**ADOpte A l'UNANIMITE.**

Pour extrait certifié conforme  
Fait à Mérignac, le 05 octobre 2020



A handwritten signature in black ink, appearing to read "Alain Anziani". The signature is written over a large, stylized cross-like mark.

**Alain ANZIANI**  
Maire de Mérignac  
Président de Bordeaux Métropole

*Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui a été transmise en Préfecture et affichée le 06 octobre 2020.*

*Cet acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.*